

DECLARATION DE LA COTE D'IVOIRE
Plénière du 13/08/2025

Monsieur le Président, nous sommes rassemblés pour l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique qui reposerait sur une approche globale portant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, comme le demande la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Malheureusement,

1- Le texte ne permet pas de concrétiser la Résolution 5/14 de l'ANUE et ne contient pas les obligations globales nécessaires et contraignantes pour mettre fin à la pollution plastique.

2- Le texte ne prend pas spécifiquement en compte la santé humaine (l'article 19 est absent).

3- Il ne mentionne pas les substances chimiques préoccupantes

4- Il ne traite pas de la réduction de la production.

C'est pourquoi ma délégation plaide pour de nouvelles consultations qui prendraient en compte les points ci-dessus énoncés.

Je vous remercie.